

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 avril 2015

PRÉSENTS : Mmes Dominique GADOU, Stéphanie GAGNIEUX, Catherine TEILLON, Martine MÉRAUD, Gésabelle GIROUD, Monique PERRIOL, Danielle FAVIER. MM. Guillaume ARRU-GALLART, Jean BELANTAN, André CHABERT, Gérard CHABOUD-GRILÉ, Aimé VUAILLAT, Bernard PIÉGAY, Maurice BELANTAN, Damien RIGOLLET, Gérald REVEYRAND.

ABSENTS excusés : MME Christine NÉMOZ (pouvoir à M. Maurice BELANTAN).
M. Jean-Marc GUILLET (pouvoir à M. Damien RIGOLLET).
MME Isabelle COURTIAL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine TEILLON.

URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

✚ Monsieur Frédéric CHABOUD : construction d'une piscine, route de brailles.

PERMIS DE CONSTRUIRE

✚ Monsieur Alain BATHIAS : extension d'une maison, chemin du train de l'Est,
✚ Demeures d'autrefois : construction de deux maisons, route de la plaine.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DES COULEURS

Monsieur Gérald REVEYRAND expose au conseil municipal que, par délibération N° 140 du 8 décembre 2014, le conseil communautaire avait accepté la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) relatif aux compétences concernant :

Au titre des compétences obligatoires, B – aménagement de l'espace

- Instruction des demandes d'autorisation du droit des sols pour le compte des communes,
- Appui technique à l'harmonisation des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire,
- Elaboration d'un PADD intercommunal,

Au titre des compétences optionnelles, D – action sociale d'intérêt communautaire

- Le «point info autonomie labellisé»,
- Les études et actions destinées à lutter contre la désertification médicale du territoire,

Monsieur Gérald REVEYRAND fait part au conseil municipal du courrier adressé le 19 décembre 2014 par Monsieur le Sous-Préfet de La Tour-du-Pin à Monsieur le Président de la CCPC.

Ce courrier ne comporte pas d'observation sur les modifications envisagées si ce n'est que les mentions prévues au titre de l'aménagement de l'espace (*instruction des demandes d'autorisation du droit des sols pour le compte des communes, appui technique à l'harmonisation des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire, élaboration d'un PADD intercommunal*) ne doivent pas figurer dans les compétences transférées mais dans un article distinct, s'agissant d'une délégation de compétence et non pas d'un transfert au sens du droit de l'intercommunalité.

C'est dans ce contexte qu'il est apparu judicieux de reprendre l'intégralité des statuts de la CCPC d'autant plus que chacun des arrêtés préfectoraux modificatifs ne reprennent que partiellement les statuts de l'EPCI.

Par délibération N° 35 du 16 mars 2015, le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la modification déjà approuvée le 8 décembre 2014 dans la forme demandée par les services de l'Etat, en validant par souci de lisibilité, la version intégrale des statuts. Conformément à la procédure définie à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire nécessite une décision des conseils municipaux des Communes membres de la CCPC.

Monsieur Gérald REVEYRAND présente la nouvelle version intégrale des statuts de la CCPC et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve la nouvelle version intégrale des statuts de la CCPC telle que proposée et figurant en annexe.
- Charge Monsieur le Maire de toute démarche nécessaire.

CESSION IMMOBILIERE

Monsieur le Maire présente deux projets pour la réhabilitation du bâtiment abritant l'ADMR :

 Valor'immo :

Réhabilitation de l'existant avec division en quatre logements «maison dite de village», commercialisée en plateaux à aménager par les acquéreurs. 320 m² exploitables sur deux niveaux et demi. Si l'on souhaite garder un local pour l'ADMR, il faudra le racheter.

 Demeures d'autrefois :

Bâtiment actuel rasé, reconstruction à l'arrière de la propriété d'un bâtiment de type plutôt contemporain abritant des services (ADMR, paramédicaux...) et bureaux (Demeures d'autrefois,...). parking à l'avant du bâtiment. Création de places de parking en bordure de la rue des vieux métiers pour les commerces existants. Les bureaux seront loués par le constructeur.

Après vote du conseil municipal : approbation pour le projet de Demeures d'autrefois moins quatre abstentions.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

L'aménagement de la première partie de la Levaz basse devrait être achevé d'ici 15 jours. En l'absence de Madame Isabelle COURTIAL, Monsieur Gérard CHABOUD-GRILÉ présente l'aménagement du rond point du centre de Vezeronce. Il sera aménagé avec des minéraux représentant le casque de Clodomir par les services techniques de la mairie.

VIDEO SURVEILLANCE ESPACE CULTUREL CONDORCET

Deux entreprises ont été sollicitées pour installer prochainement de la vidéo surveillance à l'espace culturel Condorcet :

⇒ Stanley group et Viatech.

Monsieur le Maire présente le projet et les devis des entreprises.

La Société Viatech Domarin sera retenue avec le principe d'une location sur 5 ans.

ASSEMBLEE GENERALE DES MAIRES ET ADJOINTS DU CANTON

Elle se déroulera le 29 mai 2015 à la Diamantelle. La visite du sentier botanique débutera le rassemblement, ensuite elle se clôturera par un repas organisé par le Comité des fêtes.

COMMISSION SCOLAIRE

Pour les NAP, un changement de coordonatrice aura lieu à la reprise de l'école après les vacances de Pâques : Madame Chantal LISSE remplacera Madame Marianne PAGE. Un PEDT sera rédigé pour l'année scolaire 2015-2016. Une réunion des parents aura lieu en juin 2015 pour expliquer le fonctionnement de la prochaine année scolaire.

Madame Carole WOLF ayant trouvé du travail, sera remplacée à partir du 1^{er} mai 2015.

FETE DE LA MUSIQUE

Elle s'organise petit à petit est reste prévue.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

13 MAI 2015 à 20 H 30.